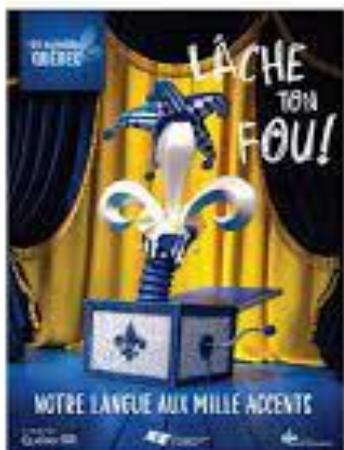


# BLA BLA



En partenariat avec :

**Québec**



**Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois**



*L'assurance d'une culture québécoise  
forte et vivante*

Parution lundi 13 juin 2022

Présentateur officiel



Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 2 mai 2022 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents :M. Michel Prince, Mme France Darveau, M. Laurent Garneau, M. Michel Lequin, M. Guy Thériault, M. Denis Perreault, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. Gilles Gosselin, maire.

Est également présente: Mme Thérèse Lemay, directrice générale, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatant qu'il y a quorum, M. Gilles Gosselin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 19h.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux en date du 4 et 21 avril
5. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
6. Adoption des comptes à payer
7. Rapport des comités
- 7.1 Mise en marche du système de lavage pour bateau et accès au quai
8. Administration
- 8.1 Congrès DG 15-16-17 juin
- 8.2 Renouvellement des assurances prix 19 120.78\$
- 8.3 Autorisation d'utiliser le quai municipal pour la traversée le 20 aout
- 8.4 Demande du Club (Vulkins) de Victoriaville d'installer 15 tentes le 5 juin au quai municipal
- 8.5 Demande è la MRC d'ajouter la construction sur la route 161, Gosford Nord
- 8.6 Projet étudiant accepté
- 8.7 Demande de terrain Gosford Sud (Borne sèche)
9. Aqueduc et égouts

- 9.1 Parole inspecteur
- 9.2 Demande à la MRC d'effectuer l'enlèvement des ordures au 2 semaines en été
- 9.3 Dossier Cain Lamarre facture 2021 de 20 523.04\$
10. Sécurité publique
- 11 Voirie
- 11.1 Dossier TECQ début des travaux aqueduc
12. Urbanisme et environnement
- 12.1 Suivi dossier EXP (reporter)
13. Loisirs et culture
14. Affaires diverses
- 14.1 Abonnement au journal le Cantonnier 100.00\$
15. Liste de la correspondance ;
16. VARIA
- 16.1 Stationnement du camion de vidange de fosse sur Ch Shank/Gosford
- 16.2 Visite de l'assurance le 10 mai.
- 16.3 Rencontre annuelle bibliothèque
- 17 Période de questions
18. Levée de la séance

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil on prit connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2022 soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Receveur général du Canada DAS	1 152.75\$
Revenu Québec DAS	3 802.70\$
Salaire des élus :	3 573.74\$
Salaire DG :	2 193.24\$
Bell Mobilité	54.00\$
Hydro Québec	261.83\$

### **6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Monsieur Michel Prince demande de l'information sur la facture de Cain et Lamarre au montant de 3 813.95\$. La directrice générale fait mention que les factures sont celles de février et mars dans le dossier concernant la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens/ Réal Tremblay / Claude Lebel et Réjean Lebel.

Monsieur Michel Lequin demande de l'information sur la facture de Cain et Lamarre au montant de 20 523.04\$. La facture s'applique au même dossier soit La municipalité / Réal Tremblay.

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **138 047.98\$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

1	Copernic (relevé sanitaire 2021)	8 381.68
2	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	730.20
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 152.75
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 072.50
5	Buffet Lise (repas - formation)	200.06
6	Visa Desjardins (achat divers)	1 080.03
7	Fondation des Maladies du Cœur & de l'AVC (décès J. Lehoux)	75.00
8	Gilles Gosselin, maire	984.95
9	Michel Prince, conseiller	406.47
10	France Darveau, conseillère	406.47
11	Laurent Garneau, conseiller	406.47
12	Michel Lequin, conseiller	406.47
13	Guy Thériault, conseiller	406.47
14	Denis Perreault, conseiller	406.47
15	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
16	Buropro (avril)	736.01
17	Cain Lamarre SENCRL (février & mars)	3 813.95
18	La Capitale (mai)	1 010.96
19	Entretien Général Lemay (avril)	1 534.92
20	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	21 533.10
21	Eurofins Environex (avril)	70.13
22	Gesterra (mars)	6 759.08
23	Hydro-Québec (éclairage public / mars)	261.83

24	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	46.45
25	La Nouvelle Union (publicité)	835.64
26	Les Pompes Garand inc. (vérifier pompe)	28.74
27	Produits Delta Victo Ltée (tableau abri postal)	661.11
28	Ville de Victoriaville (loisirs & culture - versement #1)	614.00
29	Ville de Disraëli (quote-part #2)	1 235.04
30	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	32 974.67
31	Cain Lamarre SENCRL (avocats - dossier en Appel)	20 523.04
32	FQM Assurances inc. (police d'assurance)	19 120.78
33	Total du salaire de la D.G. :	2 193.24
34	Total des salaires & déplacements :	5 925.30
	<b>TOTAL</b>	<b>138 047.98 \$</b>

## **7. RAPPORT DES COMITÉS**

### **7.1 INFORMATION SUR LA PROCÉDURE POUR LAVER LES BATEAUX ET OUVERTURE DE LA BARRIÈRE**

Monsieur le maire fait mention des conditions qui suivent pour le lavage des bateaux. Les personnes qui paient des taxes à la municipalité doivent faire la demande en remplissant le formulaire pour l'obtention de la carte. Aucuns frais ne seront chargés aux propriétaires de Saints-Martyrs-Canadiens. Les citoyens devront payer des frais pour avoir accès au lavage de bateaux obligatoire pour tous en obtenant un ou plusieurs codes qui pourront être acheté à l'avance et utilisés au temps opportun pour les citoyens. Ce code donne accès au lavage de bateau et à l'ouverture de la barrière du quai.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 CONGRES DG 15-16-17 JUIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale demande l'autorisation pour assister au congrès des directeurs municipaux les 15-16 et 17 juin ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais; d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de repas sont aux frais de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais encourus ont été inclus au budget 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de transports, et d'hébergement seront partagés entre deux municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le Conseil accepte la demande et autorise les dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AUX MONTANTS DE 19 120.78 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la facture de notre compagnie d'assurance qui est au montant de 19 120.78\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le paiement de la prime pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour l'année 2022-2023 soit acquitté au montant de 19 120.78 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.3 DEMANDE SPÉCIALE POUR UTILISATION DU SITE QUAI MUNICIPAL POUR LA TRAVERSÉE EN DATE DU 20 AOUT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est spécifique à la journée du 20 aout 2022 pour la traversée du lac Nicolet ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains articles des règlements numéro 300 et du G-200 ne seront pas appliqués sur le site durant cette journée d'activité (stationnement, bruit, natation et autres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'incendie de la Régie des 3 Monts seront avisés qu'il n'y aura pas accès au quai municipal du 19 au 21 aout 2022 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** la municipalité accepte de ne pas appliquer les articles des règlements 300 et G-200 spécifiquement en ce qui touche le secteur du quai municipal

et le stationnement sur le chemin du Lac Nicolet pour l'activité de la traversée ;

**QUE** ça soit pour le stationnement, le bruit par la musique valide jusqu'à 22h maximum et la natation ;

**QUE** le Conseil municipal autorise l'activité du 20 aout aux conditions ci-haut énumérées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 DEMANDE DU CLUB LES VULKINS DE VICTORIAVILLE POUR CAMPER 15 TENTES AU QUAI MUNICIPAL EN JUIN**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande du club les Vulkins de Victoriaville pour camper 15 tentes au quai municipal en juin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas le terrain nécessaire pour autoriser cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'espace nécessaire appartient à l'A.R.L.N ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le conseil municipal refuse cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5 DEMANDE FAITE À LA MRC D'INCLURE AU PROCHAIN PROJET D'AMÉNAGEMENT LES CONSTRUCTIONS SUR LE CHEMIN GOSFORD NORD ET LE LONG DE LA ROUTE 161**

**CONSIDÉRANT QU'**en septembre 2013 une résolution portant le numéro 2013-09-173 a été envoyée à la MRC dans le but de permettre la construction sur la route 161, Gosford Nord et chemin des Québécois sur une superficie de 1 hectare ;

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2018 Madame Gabrielle Piché nous invitait a une rencontre en février avec la MAMOT/ la MRC/ et certains membres du Conseil municipal, DG et inspecteur ;

**CONSIDÉRANT QU'**un courriel nous avait été remis par Madame Caroline Marchand, en date du 23 avril alors qu'elle travaillait sur le dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le centre urbain de notre municipalité il y a un problème d'alimentation en eau potable et que présentement on ne peut ajouter d'autres résidences puisque la capacité de nos puits pour fournir l'eau est très restreinte. Il faut donc prévoir une superficie de terrain ayant la capacité d'avoir un puit et une installation sanitaire. Cela diminue énormément les terrains disponibles dans le centre urbain :

**CONSIDÉRANT QUE** la même situation s'applique à notre réseau d'égouts qui est plus ou moins performant ;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a contradiction entre le règlement zonage et la grille qui concerne la construction d'un bâtiment agricole sur une superficie de terrain de 3 000 m<sup>2</sup>, alors que pour construire une résidence en zone F on demande 10 hectares même si c'est pour faire de la culture ou de l'élevage ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le Conseil municipal désire présenter une requête à la MRC d'Arthabaska pour que cette demande soit incluse au nouveau schéma d'aménagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.6 ACCEPTATION DU PROJET ÉTUDIANT ÉTÉ 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la confirmation que le projet étudiant a été accepté ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** les démarches soient entreprises avec le Cégep de Sherbrooke pour obtenir les services d'étudiant en technique policière pour travailler à la guérite au quai municipal durant la période estivale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.7 DEMANDE D'ACHETER UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux demandes de citoyens, pour acheter une parcelle de terrain de la municipalité située sur le chemin Gosford Sud.

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QU'après en avoir discuté avec Me Patrick Bérubé, nous en sommes venus à la conclusion qui n'y aura pas de vente ni de location sur ce terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. AQUEDUC ET ÉGOUTS**

### **9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR**

Cette rencontre a eu lieu en atelier de travail en après-midi avec les élus.

### **9.2 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA D'EFFECTUER LA COLLECTE DES DÉCHETS AUX DEUX SEMAINES DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens demandent que la collecte des déchets en période estivale de 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre soit faite aux deux semaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous souhaitons être entendus comme payeurs de taxes, nous croyons avoir le droit d'être consultés ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre secteur est problématique, nous sommes situés en bordure de la forêt où il y a un sérieux problème avec les animaux sauvages tel que : ours, chats sauvages, moufettes, renards, coyotes et autres

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs villégiateurs et résidents qui pratiquent la marche ne sont pas intéressés à rencontrer un ours ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut également tenir compte des mauvaises senteurs que cela apporte en temps de canicule;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons un quai municipal sur notre territoire avec la présence des citoyens et visiteurs qui y circulent en été, la collecte au 3 semaines serait l'enfer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Camp Beauséjour accepterait cette proposition eux aussi, car les mêmes problèmes y vont se produire chez eux ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens demande à la MRC d'Arthabaska de prendre l'information nécessaire auprès des compétences concernées pour effectuer la collecte des ordures aux deux semaines du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2022 et par la suite nous transmettre l'estimation des couts supplémentaires pour cette période.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES DE CAIN ET LAMARRE AU MONTANT DE 20 523.04\$**

**CONSIDÉRANT QUE** les présentes factures sont pour services professionnels rendus dans le dossier de M. Réal Tremblay en Cour d'Appel;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le Conseil municipal accepte de payer les factures portant les numéros 70-0000019073-70-0000019415 au montant de 20 523.044 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ;**

**10. SECURITE PUBLIQUE**

**10.1 VISITE DES REPRÉSENTANTS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC EN ATELIER TRAVAIL**

Un bref résumé est fait par M. Maire.

**11. VOIRIE**

**11.1 DÉBUT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL AVEC LE PROGRAMME DE LA TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de la TECQ a autorisé certains travaux au réseau d'aqueduc municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant alloué pour cette mise à niveau est de 50 000 \$ ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;e

**QUE** le Conseil municipal autorise le début des travaux le plus rapidement possible.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **12.1 OFFRE DE SERVICES D'ALEXANDRE DERAGON**

Cette offre est reportée puisqu'il est possible que de nouvelles modifications nous soient demandées d'être incluses à notre règlement lors du dépôt du nouveau schéma d'aménagement de la MRC.

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

### **14. AFFAIRES DIVERSES ;**

#### **14.1 RENOUÈLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE AU CANTONNIER DE DISRAELI**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ne renouvèle pas son adhésion comme membre au journal le Cantonnier pour l'année 2022.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

- Carrière PCM Augmentation de prix le 1<sup>er</sup> juin 2022
- MRC d'Arthabaska projet de règlement modifiant le règlement 200 édictant le Schéma d'aménagement et résolution
- Entente avec la Croix-Rouge
- Communication CDCBF invitation aux élus et dg
- États financiers Régie des 3 Monts
- Nouveau programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales
- Gesterra propose de produire une vignette afin de partager à vos citoyens la date de distribution de compost.
- Tournée du Ministère des Transports le 4 mai de 13h30 à 14h30 en virtuel
- Invitation M.R.C d'Arthabaska journée porte ouverte le 4 mai pour les personnes de 50 ans et plus

## **16. VARIA**

### **16.1 STATIONNEMENT DU CAMION POUR VIDANGE DES FOSSES SUR LE CHEMIN SHANK**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le Conseil municipal autorise le stationnement du camion de vidange des fosses septiques sur le chemin Shank pour les semaines qu'il font leurs rondes sur notre territoire.

### **16.2 VISITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE 10 MAI**

Point d'information sur cette activité prévue

### **16.3 RENCONTRE ANNUELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE A TROIS RIVIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre annuelle pour les bénévoles de la bibliothèque se tiendra le vendredi 10 juin à Trois-Rivières ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais encourus pour assister à cette rencontre sont autorisés ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** les frais encourus pour assister à cette rencontre sont autorisés pour les bénévoles de la bibliothèque.

### **16.4 AUTORISATION DONNÉE À M PIERRE RAMSAY DE SIGNER LE CONTRAT AVEC COPERNIC**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** Monsieur Pierre Ramsay est autorisé à signer le contrat de vérification des fosses avec Copernic au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

## **17 PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

Quelques citoyens ont posé des questions.

## **17.1 ACHAT DE 10 VOYAGES DE GRAVIER SI NÉCESSAIRE.**

**CONSIDÉRANT QU'**une vérification sera faite demain matin ( sur le chemin de la Montagne ) par l'inspecteur municipal et s'il y est nécessaire l'achat de 10 voyages de gravier est autorisé selon le besoin pour corriger la situation ;

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** l'achat de 10 voyages de gravier soit autorisé pour réparation, si nécessaire.

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSE** par Guy Thériault à 20h 10.

### **NOUVEAU MODE DE PAIEMENT AU BUREAU MUNICIPAL**

**Une machine pour effectuer des paiements par Interac**

**est présentement en fonction**

**au bureau de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens**

**LES CARTES VISA, MASTER CARD ET DÉBIT**

**sont acceptées.**

### **LE COMITÉ DE LA TRAVERSÉE DU LAC NICOLET**

Recherche des talents locaux pour organiser une petite soirée amicale lors de la traversée du lac qui aura lieu samedi le 20 août. Que vous soyez musiciens, ou chanteurs. Pour plus d'information veuillez contacter

**M. Jean-Paul Rheault** TEL : 819-350-6038

Courriel : [sandpiper85@hotmail.com](mailto:sandpiper85@hotmail.com)

# INFO ENVIRONNEMENT

## Restrictions à la location ( CHALET ) touristique à court terme de type Airbnb

**Les locations de type Airbnb font régulièrement parler d'elles... connaissez-vous toutes les obligations des titulaires de permis dans ces situations?**

L'offre faite à des touristes, de louer un logement pendant moins de 31 jours, constitue une location touristique à court terme, pratique encadrée par la Loi.

Les personnes offrant de louer un immeuble visé par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique doivent s'assurer qu'ils détiennent l'attestation requise délivrée par la [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#) (CITQ). Cette attestation, qui prend la forme d'un avis écrit et d'un numéro d'établissement, peut être assortie d'une classification (sur une échelle de 0 à 5 étoiles), selon la catégorie d'établissement. Le numéro d'établissement doit être indiqué dans toute annonce ou publicité servant à la promotion de la location d'un tel immeuble. À défaut de se conformer à ces restrictions, des amendes sont prévues, de 2 500 \$ à 25 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 5 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas.

Ainsi, les résidences offertes en location sur tout site web (Ex. : Airbnb, Kijiji, Expedia.ca, Booking.com, WeChalet, ou Facebook) avec un tarif par nuitée ou par semaine sans autre formalité peuvent constituer une infraction pénale à la Loi, même si dans les faits le logement n'est pas loué.

**Différences entre résidence principale et secondaire**

d'habitation entrent dans la catégorie d'établissements d'hébergement touristique désignée sous l'appellation de « résidence de tourisme ». Au même titre que les établissements hôteliers, gîtes et auberges de jeunesse, les résidences de tourisme doivent annoncer leur classification par un panneau. La résidence principale correspond à la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales - notamment lorsqu'elle n'est pas utilisée à titre d'établissement d'hébergement touristique - et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique aux ministères et organismes du gouvernement.

Depuis le 1er mai 2020, une nouvelle catégorie d'établissements d'hébergement touristique, appelée « Établissements de résidence principale », est entrée en vigueur afin d'encadrer leurs locations à court terme. Bien que l'obtention d'une attestation et d'un numéro d'établissement demeure, elle ne comprend pas de visite de classification et les frais en sont moins élevés.

Pour ce qui est de la résidence secondaire, elle correspond à tout logement qui n'est pas une résidence principale, comprenant appartements, chalets, ou autres investissements immobiliers à des fins locatives.

Ces unités étoilées accroché devant l'entrée (voir les [critères d'évaluations](#)).

### **Location par les locataires à long terme**

Un locataire à long terme souhaitant exploiter son logement à des fins d'hébergement touristique devra de plus fournir une copie de son bail autorisant l'exploitation du logement à cet effet ou à défaut, l'autorisation du propriétaire, pour obtenir une attestation de la part de la CITQ.

# **PRENDRE DES INFORMATIONS AVANT DE RÉALISER DES TRAVAUX SUR LES RIVES, EN MILIEU HUMIDES ET HYDRIQUES**

## **ARTICLE DE LA NOUVELLE LOI.**

**Disposition modificative concernant les règles applicable à la réalisation de certaines activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles.**

**Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles.**

**Article 18** Commet une infraction et est passible, dans le cas d'une personne physique, d'une amende de 2 500.00\$ à 250 000.00\$ et, dans les autres cas, d'une amende de 7 500.00\$ à 1 500 000.00\$, quiconque fait défaut de respecter toute norme ou toute condition, restriction, interdiction ou exigence liée à une autorisation délivrée par une municipalité en vertu du présent règlement.

**Article 19** Commet une infraction et est passible, dans le cas d'une personne physique, d'une amende de 5 000.00\$ à 500 000.00\$ ou, malgré l'article 231 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1), d'une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois ou des 2 à la fois ou, dans les autres cas, d'une amende de 15 000.00\$ à 3 000 000.00\$, quiconque

1° fait une déclaration, communique un renseignement ou produit un document faux ou trompeur;

2° réalise une activité sans avoir préalablement obtenu une autorisation délivrée par une municipalité en vertu de l'article 6, 7 ou 8.

**NOTE : VEUILLEZ TOUJOURS PRENDRE RENDEZ VOUS POUR OBTENIR VOS PERMIS AVANT DE DÉBUTER VOS TRAVAUX. L'INSPECTEUR MUNICIPAL VOUS TRANSMETTRA LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES ET LES DÉMARCHES À SUIVRE.**

*Notre langue aux mille accents*



## PROGRAMMATION 2022

Municipalité : Saints-Martyrs-Canadiens

Lieu : Édifice municipal & quai municipal

Date de la Fête : 23 et 24 juin

Adresse du lieu : Édifice: 13 chemin du Village / Quai: 72, chemin du Lac Nicolet

Horaire	Titre des activités	En cas de mauvais temps,
<i>(heure de début)</i>	<i>(précisez le lieu s'il est différent du site principal)</i>	<i>les activités sont:</i>
	<b>JEUDEI 23 juin</b>	
16h00	Concours de décoration (prix participation)	
16h00	Rallye - jeux: chasse aux mots (village), jeu de pétanque	
16h00	Promenade en calèche (c'est gratuit!)	Activité annulée si pluie
18h00	Hommage au drapeau & discours	
18h30	Souper méchoui (sous chapiteau / places limitées) Prévente billet pour les gens de Sts-Martyrs-Canadiens Jusqu'au 14 juin / Ensuite vente de billet pour tous jusqu'au 17 juin / PRIX: Adulte 10.00\$ & Enfant 5.00\$	
18h30	OU Apporte ton pique-nique pour manger dans le parc!	Activité annulée si pluie
20h30	Feu de joie (gâteries)	
	<b>VENDREDI 24 juin</b>	
14h00	Parade de pontons (décorez vos embarcations) - départ au quai municipal	Activité annulée si pluie
	Portez du BLEU, BLANC et JAUNE les couleurs de la Fête!	

Nourriture et boissons en vente sur place : Non

Pour information : Nom : Thérèse ou Sonia

Téléphone : 819-344-5171 poste 1 ou poste 2



En partenariat avec:



Présentateur officiel



## LE RETOUR DE LA FÊTE NATIONALE LE 23 & 24 JUIN

Nous lançons l'invitation à tous ceux qui possède un ponton, a participé à une parade sur le lac Nicolet. Le départ se fera du quai municipal à 14h.vendredi le 24 juin. Le matériel pour décorer votre embarcation est disponible au bureau.

**SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX  
FAMILLES ÉPROUVÉES.**

Entouré de l'amour des siens, à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, le mardi 24 mai 2022, est décédé à l'âge de 91 ans, M. Michel Auger.

Il fut le président de Sodisco et de Auger & Fils. Il était aussi connu dans la région pour son implication avec la Fondation Jacques et Michel Auger, qu'il a fondée avec son frère Jacques. M. Auger laisse dans le deuil sa conjointe Marielle Dauphin; Ses

enfants : Sylvie (Ibrahim Hamada), Danièle, Marie (Alain Dugas);  
Ses petits-enfants : Lisanne, Marie, Michelle, Catherine, Stéphanie et leur conjoint ainsi que ses 9 arrière-petits-enfants;

Son frère Jacques Auger (Jacqueline Thibault)

À la Résidence Le Chêne, le vendredi 3 juin 2022, est décédée à l'âge de 91 ans, Mme Thérèse Grégoire épouse de feu Robert Caron, ancien maire de Victoriaville.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Claude (Anna Dufour), Christine (Daniel Bernier), Michel (Diane Verville) et Jan (Viviane Labbé) ;

ses petits-enfants : Ève-Line, Miriam (Paul Greth), Olivia (Samuel Leblanc), Christian, Louis-Philippe, Isabelle (Daryl Hubert), Dominic (Marie-Hélène Boucher) et Gabriel ;

**Le conseil municipal, les employés et les citoyens de Saints-Martyrs Canadiens vous offres les plus sincères condoléances aux familles.**

# PUBLICITÉ

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG**

**Tel : 819-344-5213**

**BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD**

**MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC**

**TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**

**TEL: 819-352-0226**

*Juliette St-Amand*

*(Vitrail, tissage, tricot)*

*117, chemin du Lac Nicolet*

*Saints-Martyrs-Canadiens*

**(819) 344-5589**



*Érablière Re Pau*

*118, chemin du Lac Nicolet*

*Saints-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1*

**819-344-5589**



**PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU**

**DRUMMONDVILLE**

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

**VICTORIAVILLE**

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

**WARWICK**

1, ROUTE 116 E.  
(QC) J0A 1M0  
819 358-3950

**QUÉBEC**

C.P. 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

**GROUPEDGP.COM**